

# POLYPRESSE

Complexe à base de caséine soluble, de PVPP, bentonite, gélatine.

**ELIMINATION DES POLYPHENOLS OXYDES ET DES CARACTERES  
ASTRINGENTS DES MOUTS ET DES VINS ROSES ET BLANCS**

## CARACTERISTIQUES

- ◆ **POLYPRESSE** s'applique, en vinification blanc et rosé, sur des moûts et des vins ayant subi des actions mécaniques brutales au cours des phases préfermentaires, type vin de presse : passage dans des vis ou pompes de transfert à canalisation trop étroite, émiettages nombreux au cours du pressurage, fortes pressions au pressurage. Ces vins sont très riches en polyphénols, très sensibles à l'oxydation ; leur couleur évolue mal, ils perdent très rapidement leur fraîcheur et ont une fin de bouche dure et astringente à la dégustation.
- **POLYPRESSE** permet de lutter contre les phénomènes d'oxydation précoces, de diminuer l'intensité colorante des vins et d'atténuer le caractère astringent en fin de bouche.

Les vins traités avec **POLYPRESSE** apparaissent plus frais, sans excès d'astringence, les notes fruitées ressortent, ils présentent une couleur plus agréable. Le caractère lourd et oxydé a disparu.

- ◆ **POLYPRESSE** ne provoque pas de surcollage même à très forte dose. La partie insoluble (PVPP) entraîne rapidement les flocons vers le bas. Le dépôt est tassé et peu volumineux.

## LEGISLATION

- ◆ La PVPP est autorisée par le règlement CE n° 606/2009 à la dose maximale de 80 g/hL.
- ◆ **POLYPRESSE** contient de la caséine, produit issu du lait. Dans certains pays et au sein de l'Union Européenne (à partir du 31 mai 2009), son emploi implique un étiquetage spécifique des vins. Se référer à la réglementation en vigueur.

## DOSES D'EMPLOI

- ◆ Sur les moûts : en phase préfermentaire.
  - moût de raisins rosés et blancs ayant subi une forte trituration : 60 g/hL à 120 g/hL
  - moût de presse rosé ou blanc..... : 60 g/hL à 160 g/hL
- ◆ Sur vins fortement oxydés et astringents en fin de bouche..... : 40 g/hL à 200 g/hL
- ◆ Dose maximale légale de **POLYPRESSE** : 377 g/hL.

## MODE D'EMPLOI

- ◆ Une demi-heure avant l'emploi, disperser 1 kg de **POLYPRESSE** dans 10 litres d'eau froide (jamais dans du moût ni dans du vin). Utiliser une hélice rapide. La dissolution est facile mais partielle (PVPP insoluble).
- ◆ Incorporer au moût ou au vin, obligatoirement à l'aide d'une pompe doseuse ou d'un DOSACOL (raccord de collage), sur la totalité de la cuve à traiter.  
Séparer le dépôt dès qu'il est tombé (moût).  
Filtrer (vin).  
Utiliser la préparation liquide de **POLYPRESSE** dans la journée de sa préparation.  
Homogénéiser la solution à chaque prélèvement.

## CONDITIONNEMENT

- ◆ Sac de 5 kg - Carton de 3 x 5 kg,
- ◆ Sac de 15 kg.

## CONDITIONS DE CONSERVATION

- ◆ Emballage plein, scellé d'origine, à l'abri de la lumière dans un endroit sec et exempt d'odeur.
- ◆ Emballage ouvert : à utiliser rapidement.
- ◆ A utiliser de préférence avant la DLUO inscrite sur l'emballage.

*Les informations figurant ci – dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Elles sont données sans engagement ou garantie dans la mesure où les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle. Elles ne dégagent pas l'utilisateur du respect de la législation et des données de sécurité en vigueur. Ce document est la propriété de SOFRALAB et ne peut être modifié sans son accord.*

# Fiche de Données de Sécurité

## POLYPRESSE

Fiche du 8/09/2015, révision 1

---

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: **POLYPRESSE**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Produit oenologique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

SOFRALAB

79 AV. A.A. Thévenet – CS 11031

51530 MAGENTA - FRANCE

Tél . 00 33 (0)3 26 51 29 30 - Fax 00 33 (0)3 26 51 87 60

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lcq@sofralab.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

ORFILA 00 33 (0)1 45 42 59 59

---

### SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

Ce produit n'est pas dangereux et ne nécessite pas d'étiquetage selon les directives 67/548/CEE et 99/45/CE.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

**BENTOPVPPND**

Page n. 1 de 7

## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants NON dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP :

##### BENTONITE

CAS : 1302-78-9, EC: 215-108-5

substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

PVPP CAS : 25249-54-1 (PolyVinylPolyPyrrolidone)

CASEINE SOLUBLE ALIMENTAIRE

GELATINE DE PORC ALIMENTAIRE

---

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

BENTONITE - CAS: 1302-78-9

- Type OEL: UE - LTE: 10 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: FRACTION INHALABLE

-POUSSIERES

- Type OEL: UE - LTE: 3 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: FRACTION ALVEOLAIRE

-POUSSIERES

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Combinaison de travail.

Protection des mains:

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

Protection respiratoire:

Masque avec filtre « P », couleur blanc

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:

**Poudre blanche**

Odeur:

**Inodore**

Seuil d'odeur :

N.A.

pH:

N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

Point de fusion/congélation:	N.A.	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.	
Inflammation solides/gaz:	N.A.	
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.	
Densité des vapeurs:	N.A.	
Point éclair:	N.A.	
Vitesse d'évaporation :	N.A.	
Pression de vapeur:	N.A.	
Densité relative:	N.A.	
Hydrosolubilité:	<b>Insoluble</b>	
Solubilité dans l'huile :	N.A.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.	
Température d'auto-allumage :	N.A.	
Température de décomposition:	N.A.	
Viscosité:	N.A.	
Propriétés explosives:	N.A.	
Propriétés comburantes:	N.A.	
9.2. Autres informations		
Miscibilité:	N.A.	
Liposolubilité:	N.A.	
Conductibilité:	N.A.	
Propriétés caractéristiques des groupes de substances		N.A.

---

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
  - Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique
  - Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
  - Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
  - Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles
  - Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
  - Aucun.

---

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
  - Informations toxicologiques concernant le mélange :
    - N.A.
  - Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
    - BENTONITE - CAS: 1302-78-9
      - a) toxicité aiguë:
        - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Remarques: pas d'effets de toxicité aiguë
        - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.27 mg/l - Remarques: pas d'effets de toxicité aiguë
      - PVPP - CAS : 25249-54-1
        - a) Toxicité aiguë:
          - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
          - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5.2mg/l 4h

## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### SECTION 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

BENTONITE - CAS: 1302-78-9

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons = 16000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: poissons d'eau douce

Point final: LC50 Poissons = 2800-3200 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: poissons de mer

##### c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 Daphnia > 100 mg/l - Durée h: 48

##### e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC50 Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: algues eau douce

PVPP - CAS : 25249-54-1

##### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons > 10000 mg/l - Durée / h: 96

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

##### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

##### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

##### 14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

##### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

##### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
N.A.

---

#### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

---

#### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

N.A.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition  
- Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.



## Fiche de Données de Sécurité

### POLYPRESSE

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

## - DECLARATION CONCERNANT LES REGLES DE PRODUCTION ET DE MISE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS MARTIN VIALATTE

### 1) ALIMENTARITE - OENOLOGIE

Ce document certifie que la SAS SOFRALAB, responsable de la production et/ou de la mise sur le marché des produits œnologiques de la marque suscitée est une entreprise dont le système qualité est certifié ISO 22000 : 2005 depuis 2009 (certificat disponible sur le site internet [www.martinvialatte.com](http://www.martinvialatte.com)).

En conséquence, SOFRALAB respecte les règlements CE 178/2002 concernant la sécurité alimentaire et la traçabilité, 852/2004 concernant l'hygiène des produits et 853/2004 concernant l'hygiène des produits d'origine animale.

En conséquence SOFRALAB pratique régulièrement des tests de traçabilité amont et aval. Au moins un test est pratiqué chaque année par l'organisme certificateur.

Le numéro d'agrément sanitaire de SOFRALAB est le : FR 51-413-009 CE.

Dans ce cadre SOFRALAB applique les principes de l'HACCP.

SOFRALAB met tout en œuvre pour que :

- Les produits œnologiques commercialisés sous cette marque soient conformes au règlement UE 2019/934 ainsi que toutes ses modifications,
- Les emballages utilisés soient conformes à CE 1935/2004 et UE 10/2011 et leurs modifications.

Notamment, nous disposons de déclarations de nos fournisseurs concernant la non utilisation de Bisphénol A et de Phtalates.

Par conséquent, ces produits sont aptes à être utilisés pour l'élaboration de vin sous réserve de restrictions en fonction des réglementations locales.

### 2) ABSENCE D'OGM

SOFRALAB certifie, au vu des certificats communiqués par ses fournisseurs, que les produits œnologiques commercialisés sous la marque susvisée ne sont pas issus et ne contiennent pas d'organismes génétiquement modifiés.

Ils ne sont pas concernés par les règlements CE 1829/2003 et 1830/2003.

### 3) NON-IONISATION

SOFRALAB certifie que les produits œnologiques commercialisés sous la marque susvisée n'ont pas subi de traitement ionisant.

#### 4) NANOMATERIAUX

Conformément au Règlement UE N° 1169/2011, SOFRALAB a pris en compte l'obligation d'indiquer si des ingrédients sous la forme de nanomatériaux manufacturés sont présents dans ses produits œnologiques. D'après les données de ses fournisseurs et les technologies mises en œuvre, les produits œnologiques de SOFRALAB ne contiennent pas d'ingrédients sous forme de nanomatériaux manufacturés à l'exception des produits « Silisol » et « Gel de silice ».

#### 5) ADULTERATION / AUTHENTICITE

SOFRALAB met en œuvre des processus contre la fausse authenticité, l'adultération des matières premières achetées pour l'élaboration des produits œnologiques. Ces processus sont basés sur la connaissance des matières premières et des fournisseurs dont la plupart existent de longue date. Dans ce cadre Sofralab réalise des spécifications d'achat pour chaque commande, des visites et audits des fournisseurs ainsi que des contrôles spécifiques.

#### 6) ALLERGENES

Conformément à l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011, concernant le contenu en allergènes, SOFRALAB déclare fabriquer des produits œnologiques contenant des ingrédients considérés comme allergènes. Les allergènes utilisés sont les suivants :

- **Œufs et produits à base d'œufs (blanc d'œuf)**
- **Lait et produits à base de lait (caséine)**
- **Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10mg/kg ou 10mg/L**
- **Poisson et produits à base de poisson**

En accord avec le Règlement UE N°579/2012, l'étiquetage est obligatoire en œnologie seulement pour l'anhydride sulfureux, les dérivés des œufs et du lait.

Les autres types d'allergènes indiqués dans l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011 ne sont pas contenus dans les produits fournis par SOFRALAB.

Nous avons mis en place des procédures de stockage et de nettoyage permettant d'éviter toute contamination croisée entre les matières.

Des analyses réalisées sur nos produits nous ont permis de valider l'efficacité de nos procédures.

SOFRALAB invite ses clients à consulter la liste des produits contenant des allergènes sur le site internet [www.martinvalatte.com](http://www.martinvalatte.com) intitulée « déclaration allergène ».

## 7) REACH

Afin de ne pas créer de problèmes de disponibilité sur le marché, SOFRALAB a réalisé une étude du règlement 1907/2006 et ses modifications. Les produits chimiques utilisés par SOFRALAB pour l'élaboration de ses produits œnologiques ne sont pas interdits de production ou d'importation en Europe.

SOFRALAB a mis en œuvre un suivi particulier des évolutions de cette réglementation.

## 8) VINS BIOLOGIQUES

Dans l'objectif de simplifier les audits Bio de ses clients, SOFRALAB a confié à l'organisme Ecocert le soin de vérifier et de publier les produits œnologiques susceptibles d'être autorisés dans les vins biologiques selon les réglementations européennes CE 889/2008 et UE 2018/1584 et américaine NOP.

Cette liste est consultable sur leur site internet et à travers le lien sur le site [www.martinviolate.com](http://www.martinviolate.com). Les produits publiés sur ce site peuvent être d'origine :

- Biologique,
- Non biologique mais autorisés pour l'élaboration des vins biologiques.  
Dans ce dernier cas, SOFRALAB certifie ne pas disposer d'équivalent Bio.

Pour tout produit qui n'est pas sur la liste, il convient de se renseigner auprès des services de SOFRALAB **avant** toute utilisation.

## 9) CHARTE OENOPPIA - FIVS

SOFRALAB adhère au syndicat Européen Oenoppia regroupant les fabricants de produits œnologiques. Oenoppia a élaboré avec la FIVS un accord "Guidelines – For purchasing & due diligence" qui garantit la qualité optimale des produits mis sur le marché par ses adhérents. SOFRALAB applique les prescriptions de ce document pour ces clients. (charte en annexe)

Magenta, 01/2020



Thierry NAIL  
Directeur Achats et QS

*Ce certificat est basé sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée. Il est remis à jour dès qu'une nouvelle information est disponible et que son intégration dans ce certificat peut aider nos clients. Le document en ligne sur notre site internet [www.martinvalatte.com](http://www.martinvalatte.com) est toujours à jour.*

**DECLARATION ALLERGENE DES PRODUITS ŒNOLOGIQUES MARTIN VIALATTE – STATION  
ŒNOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE**

Conformément à l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011 et ses modifications, concernant le contenu en allergènes, SOFRALAB déclare que les produits œnologiques suivants des gammes MARTIN VIALATTE et STATION ŒNOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE contiennent des ingrédients considérés comme allergènes :

- **Œufs et produits à base d'œufs (blanc d'œuf) :**

BACTOLYSE LYSOZYME – OVOCOL

- **Lait et produits à base de lait (caséine) :**

POLYCASE – POLYPRESSE

- **Anhydride sulfureux et sulfites en concentration supérieure à 10mg/kg ou 10mg/L exprimés en SO<sub>2</sub> :**

ACETOX VB – ACETOX VR – ADJUVANT GAMME LIQUIDE – ALBUMINOCOL– ANTARTIKA VR – ANTARTIKA FRESH – ANTARTIKA V40- AQUACOL LIQUIDE – ASEPTOL 2 – BAKTOL LIQUIDE – BAKTOL POUDDRE – BAKTOSSOL 225 – BENTOGEL – CAMEL KN/KGS – CLAR CM – CLAR T GAMME – COLLE BDX – COMPLEXE AN – CRISTAB GC LIQUIDE – CRISTAL – CRISTALGREEN - CRISTALINE – CRISTALSOL - DEPECTIL THERMO 2 – DOSES BISULFITES –DUOGOM MAX - EFFERBAKTOL GAMME – FILTROSTABIL LIQUIDE – GELATINE LIQUIDE – GELISOL – GOMIXEL – KTS FLOT - METABISULFITE DE POTASSIUM – PROVGREEN L170 - QALISOL – SOLUTION ŒNOLOGIQUE 64 – SOUFRE PASTILLE – SULFISCORBATE – SULFIVENDANGE – DOSES SULFIVENDANGES – SULFOSSOL – SULITAN - SUPERFILTROSTABIL – SUPERNEOSTABIL

- **Poisson et produits à base de poisson :**

AQUACOL–CLAR CM–CRISTAL–CRISTALINE–EFFICOL–QALISOL

En accord avec le Règlement UE N° 579/2012, l'étiquetage est obligatoire en œnologie seulement pour l'anhydride sulfureux, les dérivés des œufs et du lait.

Les autres types d'allergènes indiqués dans l'Annexe II du Règlement UE N° 1169/2011 ne sont pas contenus dans les produits fournis par SOFRALAB .

Magenta, le 09/10/2019



E.MOURZINE-BEUVE  
Chargée de missions QSE

MARTIN VIALATTE- SOFRALAB



79, av. A.A. Thévenet - BP 1031 - [Site internet](#)  
MAGENTA  
51319 EPERNAY  
FRANCE

[Informations générales](#)

Produit	Catégorie	Produit utilisable selon le règlement	Informations complémentaires
ACETOX VB	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Conservateurs
ACETOX VR	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Conservateur
ACIDE METATARTRIQUE V 33	Stabilisation Tartrique	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
ACIDE METATARTRIQUE V 40	Stabilisation Tartrique	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
ACTIFERM OR	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
ALBUMINOCOL	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm
AMPLIFRUIT	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
AMPLITAN BE	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	

AMPLITAN E	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
AMPLITAN TIRAGE	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
AQUACOL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
AQUACOL LIQUIDE	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
BAKTOL 100	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL 150	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL 180	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL 200	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL 50	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL 70	Soufre	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.



BAKTOL 80	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
BAKTOL POUDRE	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
BENTEFF	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
BENTOGEL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
BENTOGREEN	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
BENTONITE CALCICA	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Bentonite
BENTONITE ELECTRA	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Bentonite
BENTONITE GRANULA	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Bentonite
BENTONITE OPTIBENT	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Bentonite
BENTOSIL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
COLLE BDX LIQUIDE	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
CRISTALINE	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
DICALCIC 100	Désacidification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
DICALCIC 30 40 50 60 70 80	Désacidification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
DUOGOM MAX	Gomme	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	

ECORCES LEVURES	DE	Ecorces de levures	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
EFFERBAKTOL GRANULE	100	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL GRANULE	125	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL GRANULES	2	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL GRANULE	400	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL GRANULE	5	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL GRANULE	50	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
EFFERBAKTOL BIDOSE		Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
FILTROSTABIL		Gomme	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
FILTROSTABIL LIQUIDE		Gomme	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
FRUCTIDOR		Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	ANTIOXYDANTS
GELATINE EXTRA		Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
GELATINE LIQUIDE		Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.

GELISOL	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
GELISOL LIQUIDE	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
GOMIXEL	Gomme	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
KTS CONTROL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
KTS FA	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
KTS FLOT	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
MIRACOL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Bentonite
NEO 2XC	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
NEO CRISPY	Activateur de la voie fermentaire	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
NEO SWEET	Activateur de la voie fermentaire	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	

NOIR ACTIVA GRANULE +	Charbons à usage oenologique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	NOP : only for use as a filtering aid. Must be from vegetative sources; also know as "activated carbon".
NOIR ACTIVA + LIQUIDE	Charbons à usage oenologique	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	NOP : only for use as a filtering aid. Must be from vegetative sources; also know as "activated carbon".
NOIR ACTIVA POUDRE +	Charbons à usage oenologique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	NOP : only for use as a filtering aid. Must be from vegetative sources; also know as "activated carbon".
NOIR ACTIVA MAX	Charbons à usage oenologique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	NOP : only for use as a filtering aid. Must be from vegetative sources; also know as "activated carbon".
NOIR CAPTIVA	Charbons à usage oenologique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	NOP : only for use as a filtering aid. Must be from vegetative sources; also know as "activated carbon".
NUTRICELL AA	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
NUTRICELL FINISH	Acidification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
NUTRICELL FULLAROM	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
NUTRICELL INITIAL	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
NUTRICELL MIDFERM	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
Nutricell SB	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
NUTRICELL START	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	
OENOTAN SELECTION	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	

OPEN PURE	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
OPEN PURE FRAICHEUR	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Pour le NOP: concentration en Sulfites doit être inférieure à 100 ppm</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
OVOCOL	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
PROVGREEN COLOR	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
PROVGREEN L100	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
PROVGREEN L170	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
PROVGREEN PURE MUST	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
PROVGREEN PURE WINE	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	PRODUITS DE COLLAGE - COLLAGE DES VINS

QALISOL LIQUIDE	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	PRODUITS DE COLLAGE - COLLAGE DES VINS
REFLEX MALO 360	Bactérie Lactique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
REFLEX MALO HD	Bactérie Lactique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
REFLEX MALO PH	Bactérie Lactique	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SILISOL	Clarification	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SILIXEL	Clarification	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	Bentonite
SIMILIOAK	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SIMILIOAK TOASTED	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SIMILIOAK WHITE	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	

SO BASIC	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO. DELIGHT	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO. FRUITY	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO.CLASSIC BY	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO.CLASSIC CE	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO.FLAVOUR	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SO.SPIRIT	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SUBLI'OAK	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

SUBLIFRESH	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SUBLIPROTECT	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SUBLIRED	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SUBLISTAB	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SUBLITAN FRESH	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SUBLITAN FRUIT	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
SUBLITAN VINIF	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SUBLIWHITE	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
SULFISORBATE POUDRE	Soufre	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	



SULITAN LIQUIDE	Autres Produits Oenologiques	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	CONSERVATEURS - NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm
SUPERFILTROSTABIL	Gomme	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
SUPERNEOSTABIL	Gomme	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	Under NOP: provided that the total sulfite concentration does not exceed 100 ppm.
TANIGAL	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
TANIPEPIN	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
TANIPEPIN V POUDRE	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
TANIRAISIN	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
TANIXEL GRANULE	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIALATTE FERM R100	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIALATTE FERM R71	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIALATTE FERM R82	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIALATTE FERM R96	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIALATTE FERM W12	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIALATTE FERM W28	Levure	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i>	
VIAOAK COMPLEX	BLANC Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK VARIETAL	BLANC Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIAOAK BOUQUET	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS CHAUFFE LEGERE FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS FINESSE FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS FINESSE US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS HIGH MOKA FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS HIGH MOKA US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS HIGH SWEET FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS HIGH SWEET US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS INTENS	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS NATUR FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIAOAK CHIPS NATUR US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CHIPS WHITE CHOCOLATE	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	BOIS DE CHÊNE POUR L'ENOLOGIE
VIAOAK CUBE CHAUFFE LEGERE FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE FINESSE FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE FINESSE US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE HIGH MOKA FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE HIGH SWEET FR	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE HIGH SWEET US	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK CUBE INTENso	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK ROSE FRESH	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIAOAK COMPLEX	ROUGE	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK FRUITE	ROUGE	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK INTENso	STAVE 27	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK FINESSE FR	STAVE	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK FINESSE US	STAVE	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	BOIS DE CHÊNE POUR L'ENOLOGIE
VIAOAK MOKA FR	STAVE HIGH	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	BOIS DE CHÊNE POUR L'ENOLOGIE
VIAOAK SWEET FR	STAVE HIGH	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK SWEET FR 12 MM	STAVE HIGH	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAOAK SWEET US	STAVE HIGH	Bois	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	BOIS DE CHÊNE POUR L'ENOLOGIE
VIAZYM AROMA		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIAZYM EXTREM	CLARIF	Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM CLARIF ONE		Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM CLARIF ONE P		Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM CLARIF PLUS		Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM CLARIF PLUS P		Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM ELEVAGE		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM EXTRACT		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM EXTRACT ONE		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM EXTRACT P		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM PREMIUM	EXTRACT	Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM FLOT		Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM FLUX		Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b>  <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	

VIAZYM MP	Enzymes	Conforme selon règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VIAZYM ROUGE	Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VIAZYM THERMO	Enzymes	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	Pour le CE: exclusivement pour de la clarification. Se reporter à la Fiche Technique du produit
VITANIL B	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VITANIL OAK	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VITANIL VR GRANULE	Tanins	Conforme selon le règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b> Conforme selon le règlement américain <b>NOP (National Organic Program)</b> <i>Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO</i> <i>Pour le NOP, le produit certifié devra, selon le cas, être labellisé comme "made with organic..."</i>	
VITIAMINE	Apports Nutritifs pour Levures	Conforme selon règlement européen <b>CE 834/2007 - RUE 203/2012</b>	

**Attention** : N'oubliez pas de vérifier que le produit que vous recherchez est bien conforme au règlement selon lequel vous êtes certifié (colonne « Produit utilisable selon le Règlement »).

Par exemple, un intrant dont le statut est « **Conforme selon règlement américain NOP (National Organic Program). Utilisation possible si indisponibilité d'un produit équivalent en BIO** » ne doit être considéré comme conforme que selon le règlement NOP et sous réserve d'indisponibilité d'un même produit certifié Bio NOP. Ce produit ne pourrait, par exemple, pas être considéré comme conforme au règlement Bio Européen.